



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2024

Convocation du 23 février 2024

Le 05 mars 2024, à 19H00, les membres du conseil municipal de Fauverney se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. François BIGEARD, Maire

Secrétaire de séance : M. Benjamin BONIN

Membres - En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1^{er} adjoint), Johan GENDRE (2^{ème} adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3^{ème} adjoint), Christophe POULLEAU (4^{ème} adjoint), Emmanuel EYRAUD, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Cyril GIRARD, Denis BONIN, Caroline JACQUES, Marie-Anne FANJAUD, Véronique VINCENT, Dominique RAVERAT, Jean Luc DERECLLENNE.

1. Délibération demande de subvention fonds vert MFR et autres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi de finance pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,

VU les différents dispositifs mis en place visant à aider les collectivités territoriales dans leurs différents projets d'urbanisme.

CONSIDERANT le projet communal de création d'une zone artisanale et de services sur les lieux de l'ancienne MFR pour un cout estimé d'environ 3 500 000 €,

CONSIDERANT que ce projet peut être éligible à différentes subventions (Fonds vert, banque des territoires, Département, Région, Etat, Europe,...

CONSIDERANT la délibération 2019-05-07g et 2022-03-01a portage foncier à l'EPF Doubs BFC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter toute subvention permettant le financement du projet de réhabilitation de la friche MFR à Fauverney en vue de la création d'une polarité de proximité.

AUTORISE l'EPF à mener le projet d'acquisition, dépollution et de démolition de l'ancien site MFR et à se porter co-porteur avec la commune pour les demandes de subvention relevant de ces missions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ces subventions.

S'ENGAGE à prendre en charge le projet pour un montant équivalent à au moins 20% du cout de l'opération.

M. Le Maire fait un point sur l'évolution du dossier.

2. Divers

- Bois et forêts Fauverney

En modification de la délibération du 05 décembre 2023, à la demande de la SNCF, la coupe d'emprise au bord de la voie ferrée en parcelle 24 prévue initialement en cession sera finalement vendue à un professionnel.

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE, en complément, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
24	7.22	ACT
25	6.12	EM
26	8.01	ACT/EM

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

1 – VENTE EN BOIS FACONNES des futaies par l'O.N.F, le surplus étant : délivré à la commune ou vendu (2).

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
24	Chêne	2025	2024
26	Chêne/frêne	2025	2024

Approbation à l'unanimité

- **Bois et forêts Donzy** : Exploitation d'un petit lot de grume de châtaignier en contrat ONF, non vendable lors d'une vente en vue de son faible volume.

Suite à la présentation des contrats d'approvisionnement conclus entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises.

Après en avoir délibéré Le conseil à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de vente et d'exploitation groupée des bois provenant des parcelles ci-dessous désignées.

Parcelles	Essence(s)	Volume cubé ou estimatif
7/10	Châtaignier	44 m3

Les prix s'entendent « Bord de Route » ils sont définis, pour chaque catégorie de produit en € par m3, stères ou tonne et hors taxes.

ACCEPTE la vente groupée conclue en application de l'Art L 214 -22 du code Forestier : Le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie diminué :

- Du montant forfaitaire des prix d'exploitation
- Et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2eme mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune et le contrat conclu par l'ONF.

-Benjamin BONIN : ☞ Tour de France : La préfecture a demandé aux communes de Thorey, Rouvres, Fauverney de réaliser une réunion publique pour créer une commission Tour de France sur leur commune. Une réunion publique aura lieu à Fauverney mardi 12/03/24 de 18H00 à 19H00 pour la création d'une commission pour le Tour de France.

☞ commission Chassagne le 16/03 à 8H30.

Le Maire
François BIGEARD

